



AVIS PUBLIC

ENVOI DES COMPTES DE TAXE SCOLAIRE

Veillez prendre note que les factures de taxe scolaire **2019-2020** seront expédiées le **vendredi 16 août 2019**. La première échéance sera le 16 septembre 2019. Le cas échéant, la deuxième échéance sera le 16 décembre 2019.

Les comptes de moins de 2 \$ ne seront pas expédiés. Ils seront disponibles via le service en ligne à partir du site web de la commission scolaire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que les sommes dues au 30 juin 2019 sont acquittées.

Voici quelques informations importantes :

- Si vous avez déménagé, n'oubliez pas d'effectuer votre changement d'adresse.
- Si vous avez acheté une nouvelle propriété, il est important de vous assurer d'effectuer votre paiement au plus tard à la date d'échéance. Une facture vous sera transmise sur demande.
- Depuis l'an dernier, il n'est plus possible de faire de paiement au comptoir du centre administratif de Baie Saint-Paul. De plus, en raison des travaux au Centre éducatif Saint-Aubin, il est préférable d'utiliser le service téléphonique pour toute question sur votre compte de taxe.
- Un service en ligne est disponible afin de consulter votre dossier de taxe scolaire. Inscrivez-vous en accédant à notre site web <https://cscharlevoix.qc.ca/ftp>.

Donné à Baie-Saint-Paul, ce 6 août 2019.

Stéphanie Marcotte, CPA, CMA
Directrice des ressources financières,
des ressources matérielles et des technologies de l'information